

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Centres hospitaliers d'Aubagne et de La Ciotat-Cassis : le projet de direction commune validé

Marseille, le 28 novembre 2018.

Après sa concertation le 23 novembre dernier avec les élus, les directeurs d'établissement et les présidents de CME, l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) annonce le projet de direction commune entre les centres hospitaliers d'Aubagne et La Ciotat-Cassis. Ce projet s'inscrit dans la continuité des coopérations existantes entre ces établissements qui sont très proches géographiquement.

L'objectif est de constituer et fortifier un pôle d'expertise à l'Est de Marseille, dans une logique de complémentarité et d'attractivité en permettant l'accès à des spécialités médicales rares. Les patients pourront bénéficier d'une offre de soins de proximité de qualité inchangée et pérenne dans ces établissements.

Quels changements pour les établissements ?

Avec cette nouvelle configuration, les deux établissements conserveront leur totale autonomie financière. La coopération se formalisera par une logique de filière et de mutualisation des compétences, centrée sur les domaines administratif et technique. Cette ambition trouvera notamment son expression privilégiée dans le domaine gériatrique afin de renforcer la filière de prise en charge et de mieux répondre aux besoins de la population de ce territoire. Il s'agit pour ces établissements d'une réelle opportunité qui va pouvoir se matérialiser dans les mois à venir.

Un projet de convention de direction commune sera préparé durant les mois à venir et fera l'objet d'une présentation aux instances des établissements en avril prochain avec une mise en œuvre à partir du mois de mai.

